

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**UN RAPPORT DE COMITÉ SECTORIEL SOULIGNE L'IMPORTANCE DE MODIFIER LA RÉGLEMENTATION AFIN DE FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ DANS LE SECTEUR DE LA FABRICATION**

OTTAWA, le 6 fév. - Un rapport de comité sectoriel publié aujourd'hui sonne l'alarme sur le système de réglementation canadien et recommande une réforme de ce dernier afin de stimuler le secteur de la fabrication au Canada, actuellement en déclin. Ces conclusions sont appuyées par Produits alimentaires et de consommation du Canada (PACC), association nationale représentant les entreprises canadiennes du secteur des produits alimentaires, des boissons et des produits de consommation, soit le deuxième secteur de fabrication en importance au Canada. Sans réforme du système, les Canadiens pourraient être aux prises avec une hausse du chômage ainsi qu'avec un accès limité aux produits novateurs développés et vendus sur d'autres marchés du monde.

"Les recommandations du Comité démontrent une bonne compréhension de la façon dont le système canadien de réglementation, dépassé et peu efficace, nuit grandement à l'investissement, à l'innovation et au maintien d'emplois dans le secteur canadien de la fabrication", a déclaré Nancy Croitoru, présidente et chef de la direction de PACC. "Il revient maintenant au gouvernement de suivre ces recommandations et de créer une réglementation intelligente qui aidera notre secteur à prendre de l'expansion au Canada et à affronter ses concurrents sur le marché mondial."

Le secteur canadien des produits alimentaires, des boissons et des produits de consommation fait face à de longues procédures d'approbation inutilement complexes pour ses produits, à des ministères responsables de la réglementation dotés d'effectifs réduits et peu coopératifs, de même qu'à des vides réglementaires qui ralentissent l'innovation, sabotent le lancement de nouveaux produits et créent des obstacles à la compétitivité, à la productivité, à l'investissement et à la croissance. Dans le seul secteur alimentaire, des progrès importants dans les technologies alimentaires créent des occasions sans précédent d'innover, mais le système réglementaire canadien y est peu préparé, ce qui force ainsi les fabricants à développer, à produire et à commercialiser leurs nouveaux produits ailleurs. Cette réalité est particulièrement criante dans le créneau très populaire des aliments santé et thérapeutiques.

"L'avenir est aux aliments fonctionnels, car les consommateurs qui se préoccupent de leur santé optent de plus en plus pour des aliments aux caractéristiques particulières. Pour résumer, nos

concurrents commerciaux investissent massivement pour mettre en place des systèmes de réglementation favorisant la fabrication et la commercialisation de ces produits, ce que ne fait pas le Canada", a ajouté Mme Croitoru.

"Au moment où les gouvernements dépensent des milliards en santé et cherchent des moyens d'accroître la valeur du secteur agricole, est-il sensé que nous ayons un système de réglementation qui décourage l'investissement en matière d'innovation alimentaire?", a-t-elle demandé, soulignant au passage que "créer une réglementation qui permette de remédier à ces questions n'est peut-être pas attrayant, mais il s'agit précisément de ce que doit faire le gouvernement afin de conserver des emplois dans le secteur canadien de la fabrication."

Par exemple, les allégations relatives aux effets sur la santé permettent aux fabricants de communiquer aux consommateurs les bienfaits de certains aliments; notamment, le lien entre le calcium et l'ostéoporose. Cette possibilité de communiquer de telles informations est essentielle pour favoriser les investissements destinés à l'innovation; en effet, les fabricants peuvent ainsi récupérer leurs coûts accrus en faisant part aux consommateurs des bienfaits d'un produit sur leur santé. La réglementation canadienne ne permet aux fabricants que d'utiliser cinq allégations relatives aux effets sur la santé, tandis qu'aux États-Unis, notre plus grand concurrent dans la course à la commercialisation d'aliments fonctionnels novateurs, 18 allégations relatives aux effets sur la santé ont été approuvées, et il est prévu que 12 autres s'ajouteront bientôt à cette liste. En outre, les États-Unis, par l'intermédiaire de la Food and Drug Administration (FDA), investissent massivement dans la mise en place d'un système de réglementation encore plus ouvert à l'approbation des allégations relatives à la santé.

"Il est clair que nous devons agir dès maintenant afin de remédier aux lacunes du système de réglementation. Nous savons que d'autres secteurs sont confrontés à des défis semblables; ils ont eux aussi à se plier à des systèmes de réglementation conçus il y a des décennies et incapables de faire preuve de la rapidité et de la souplesse requises pour permettre l'innovation, dans des délais raisonnables. Nous avons hâte de collaborer avec le gouvernement afin de nous assurer de son engagement à prendre en considération les questions soulevées dans l'excellent rapport du Comité", a conclu Mme Croitoru.

Produits alimentaires et de consommation du Canada (PACC) est la plus grande association représentant des entreprises canadiennes qui exploitent et commercialisent une gamme de marques nationales et de détaillants de produits alimentaires et de consommation vendus dans des magasins

de détail et dans des commerces de restauration. En 2005, le secteur employait quelque 300 000 Canadiens dans l'ensemble du pays, ce qui en fait le plus important employeur du secteur de la fabrication au Canada; en outre il a contribué à hauteur de 24 G\$ au PIB (soit 13 % du produit national brut provenant du secteur de la fabrication). Annuellement, le secteur donne environ 100 M\$ en espèces à des organisations caritatives ainsi que plus de 5 millions de sacs d'épicerie aux banques alimentaires du pays. Le secteur est reconnu pour son respect de normes réglementaires élevées et est régi par 442 lois fédérales et provinciales, par des milliers de règles ainsi que par des normes qu'il s'est lui-même fixées.

-30-

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :
Toni Amato
416 510-8024 ex 2238
tonia@fcpc.ca